

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 647-2022**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 647-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 085 453 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 085 453 \$.

CE RÈGLEMENT A OBTENU LES APPROBATIONS MINISTÉRIELLES EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022 ET ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE 2 DÉCEMBRE 2022



**Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, entre 9 h et 17 h, le deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with the first name "François" and the last name "Guay" clearly legible.

François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier